



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 123876

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par la section aveyronnaise du syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs à propos de l'avenant conventionnel en cours de négociation avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie. Alors que la lettre-clé n'a pas été réévaluée depuis 11 ans, la proposition d'augmentation de 11 centimes d'euros de cette dernière est insuffisante pour la profession qui voit ses charges augmenter alors que les chiffres d'affaires moyens connaissent une baisse constante. Le syndicat rappelle que le pouvoir d'achat des masseurs-kinésithérapeutes a diminué de près de 50 % depuis 20 ans et que la proposition de limiter la revalorisation des tarifs pris en charge par la sécurité sociale à un peu plus de 5 % n'est pas à la hauteur des contreparties exigées : fin partielle de la liberté d'installation des kinésithérapeutes libéraux et mise sous référentiels comptables d'une part importante de leur activité. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour améliorer les conditions d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123876

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 13002

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)